



Assemblée générale

Distr. limitée
8 février 2024
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

New York, 12-16 février 2024

Projet de rapport

Document déposé par la Présidente

I. Introduction

1. À sa soixante-dix-huitième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution [78/46](#), dans laquelle elle a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects à New York, du 17 au 28 juin 2024, laquelle serait précédée d'une réunion du comité préparatoire, qui se tiendrait à New York du 12 au 16 février 2024. L'Assemblée a également souligné qu'il importait d'appliquer le Programme d'action et l'Instrument international de traçage de manière intégrale et effective aux fins de la réalisation de l'objectif 16 et de la cible 16.4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session et liste des participants

2. Le Comité préparatoire a tenu sa session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 12 au 16 février 2024. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a ouvert la session et fait une déclaration. Le Comité préparatoire a tenu [] séances officielles au cours de la session.

3. La Chef du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a exercé les fonctions de secrétaire du Comité préparatoire.



4. La liste des participants figure dans le document [A/CONF.192/2024/PC/INF/2](#) et la liste des organisations non gouvernementales dans le document [A/CONF.192/2024/PC/INF/1](#).

B. Élection des membres du Bureau

5. À sa 1^{re} séance, le 12 février, le Comité préparatoire a élu les membres du Bureau ci-après :

Présidence :

Maritza Chan Valverde (Costa Rica)

Vice-Présidence :

Afrique du Sud

Argentine

Australie

Croatie

Égypte

El Salvador

Ghana

Lettonie

Népal

Philippines

Portugal

Roumanie

Suisse

C. Adoption de l'ordre du jour

6. À sa 1^{re} séance également, le 12 février, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour figurant dans le document [A/CONF.192/2024/PC/L.1](#).

D. Adoption du règlement intérieur

7. Toujours à sa 1^{re} séance, le 12 février, le Comité préparatoire a adopté le règlement intérieur figurant dans le document [A/CONF.192/2024/PC/L.3](#).

E. Documentation

8. On trouvera en annexe la liste des documents du Comité préparatoire.

9. Le Comité préparatoire était également saisi de documents de travail soumis par [__].

III. Travaux de la session

10. De sa 1^{re} à sa 4^e séance, les 12 et 13 février, et de sa 6^e à sa 8^e séance, les 15 et 16 février, le Comité préparatoire a tenu un débat thématique sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et dans la mise en œuvre de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, débat au cours duquel [__] États participants ont fait des déclarations.

11. À sa 5^e séance, le 14 février 2024, le Comité préparatoire a également entendu des déclarations faites par les représentants de [] organisations intergouvernementales.

12. À la même séance, le Comité préparatoire a entendu des déclarations de représentants de [] organisations non gouvernementales.

13. À sa []^e séance, le 16 février, le Comité préparatoire a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations présentées à la Conférence sur toutes les questions pertinentes ».

IV. Adoption du rapport du Comité préparatoire

14. À la []^e séance, le 16 février, la Présidente a présenté le projet de rapport du Comité préparatoire, publié sous la cote [A/CONF.192/2024/PC/L.4](#).

15. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté son rapport.

V. Recommandations du Comité préparatoire

16. À sa []^e séance, le 16 février, le Comité préparatoire a adopté les recommandations ci-après.

Recommandation I

Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence

Le Comité préparatoire décide de recommander à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects d'adopter l'ordre du jour provisoire ci-après, publié sous la cote [A/CONF.192/2024/PC/3](#) :

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Organisation des travaux.
8. Élection des autres membres du Bureau.
9. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
10. Échange de vues général.
11. Déclarations des organisations intergouvernementales et autres.

12. Déclarations des organisations non gouvernementales.
13. Adoption des documents finals de la Conférence.
14. Adoption du rapport de la Conférence.

Recommandation II

Projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence

Le Comité préparatoire décide de recommander à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects d'adopter le règlement intérieur publié sous la cote [A/CONF.192/2024/PC/2](#).

Recommandation III

Désignation du Président de la Conférence

Le Comité préparatoire décide à l'unanimité de recommander la candidature de Maritza Chan Valverde (Costa Rica), Présidente du Comité préparatoire, à la présidence de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le Comité préparatoire prie la Présidente désignée d'entreprendre, si nécessaire, des consultations informelles pendant la période précédant la Conférence, y compris des consultations à participation non limitée.

Recommandation IV

Désignation du Secrétaire général de la Conférence

Le Comité préparatoire décide d'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à désigner, en consultation avec les États Membres, un responsable qui remplira les fonctions de secrétaire général de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Annexe

Documents du Comité préparatoire

1. [A/CONF.192/2024/PC/L.1](#) Projet d'ordre du jour provisoire
 2. [A/CONF.192/2024/PC/L.2](#) Programme de travail provisoire
 3. [A/CONF.192/2024/PC/L.3](#) Règlement intérieur applicable au Comité préparatoire
 4. [A/CONF.192/2024/PC/L.4](#) Projet de rapport
 5. [A/CONF.192/2024/PC/1](#) Résumé des éléments à examiner par la Conférence
 6. [A/CONF.192/2024/PC/2](#) Règlement intérieur provisoire de la Conférence
 7. [A/CONF.192/2024/PC/3](#) Ordre du jour provisoire de la Conférence
 8. [A/CONF.192/2024/PC/INF/1](#) Liste des organisations non gouvernementales
 9. [A/CONF.192/2024/PC/INF/2](#) Liste des participants
 - 10.
-